

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 776

présenté par
M. Guedj

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à supprimer cet article 4 qui crée le réseau France Travail.

Cet article est en effet l'illustration d'une recentralisation des politiques de l'emploi qui est à l'oeuvre : droit de veto ministériel, suppression d'instances régionales, pas de voix délibératives des organisations syndicales et patronales, etc.

Il crée également une comitologie à maints échelons, qui nous semble excessive.

En outre, il fait rentrer les opérateurs privés dans le réseau France Travail, avec donc un accès aux données personnelles qui n'est pas régulé.

Enfin, son entrée en vigueur (janvier 2024) est trop proche pour préparer sereinement la transition.

Pour toutes ces raisons, nous proposons la suppression pure et simple de cet article 4.